

Les inégalités en France : une réalité multiforme

Revenus, niveaux de vie et patrimoine en France

Lorsqu'on évoque la question des inégalités, ce sont celles qui portent sur les revenus qui viennent spontanément à l'esprit. C'est à elles qu'on pense lorsqu'on discute de la progression récente des inégalités dans certains pays industrialisés, ou du degré plus ou moins inégalitaire des sociétés. C'est néanmoins un sujet pour lequel coexistent les discours les plus contradictoires : pour certains, les inégalités ont explosé en France au cours des dernières années, pour d'autres, elles se sont simplement stabilisées voire ont continué de se resserrer. Louis Maurin fait le point sur cette question controversée, en montrant que la confusion qui l'entoure vient de la multiplicité et de l'imperfection des données, ainsi que des différentes manières de mesurer les inégalités : les conclusions ne sont pas les mêmes selon que l'on s'intéresse aux salaires, aux revenus, aux niveaux de vie, au patrimoine, ou selon les parties de la distribution analysées.

La réponse à la question « combien gagnent les Français ? » pourrait bien être « tout dépend »... Il existe de nombreuses façons de mesurer les niveaux de vie, et, du coup, autant de réponses valables. Le débat public sur ce sujet est souvent très confus, chacun utilisant les outils qui lui conviennent le mieux pour asseoir son point de vue. D'où l'utilité de mettre un peu d'ordre dans l'ensemble des concepts associés aux revenus pour y voir plus clair enfin dans la dynamique des inégalités. Un enjeu essentiel dans une société où l'argent joue un rôle de plus en plus grand.

Pour la grande majorité des salariés, le revenu est ce qui figure au bas de la fiche de paie, le salaire net. Sur ce point, l'enquête réalisée chaque année auprès des entreprises par l'INSEE – déclarations automatisées de données sociales, DADS – fournit un certain nombre d'éléments (1). Les données détaillées ne sont cependant disponibles que pour les établissements de plus de 20 salariés, hors fonction publique. Sur cette base, au sommet des professions les mieux payées, on trouve les cadres des marchés financiers, avec 11 400 euros bruts mensuels en moyenne. Tout en bas, et pour un temps complet, les ouvriers non qualifiés de l'artisanat et les apprentis, avec un peu plus de 1 200 euros (données 2006). Un coiffeur touche 1 800 euros bruts en moyenne, un dessinateur en électricité 2 600, un commercial 3 600, un ingénieur dans le secteur de l'électronique 4 600. Pour l'essentiel, l'immense majorité des salaires, pour un temps plein, se situe dans un rapport de un à quatre : le SMIC étant de 1 254 euros bruts en 2006, une moitié des salariés à temps complet touche moins de 1 500 euros nets mensuels, les trois quarts moins de 2 000 euros, seuls 10 % plus de 3 000 euros et 5 % plus de 4 000 euros (graphique 1).

Ces moyennes sont trompeuses. Elles masquent les disparités selon l'ancienneté, le secteur et la taille de l'entreprise, etc. Elles ne comprennent pas des avantages non négligeables, du téléphone portable à la voiture de fonction aux aides du comité d'entreprise, en passant par une éventuelle participation de l'entreprise à l'assurance complémentaire santé (communément appelée « mutuelle »), très nettement proportionnels à la taille de l'entreprise, et d'autant plus importants qu'elle se trouve dans un secteur florissant. Elles n'intègrent pas non plus les primes et autres bonus, ainsi que les diverses formes d'intéressement aux résultats de l'entreprise. Enfin, ces données ne reflètent pas le niveau de rémunération des personnes à temps partiel, loin d'être toujours choisi.

Les revenus des ménages, tout compris

C. F.

Les salaires ne sont pas la seule source de revenu. Une partie des actifs vendent des prestations : honoraires des médecins ou bénéfices des commerçants par exemple.

Inégalités économiques, inégalités sociales
Cahiers français
n° 351

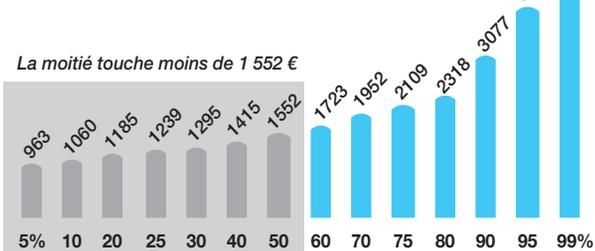
Les inégalités en France : une réalité multiforme

29

(1) L'ensemble des données détaillées est disponible sur le site de l'Insee : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=ir-dads2006

Graphique 1. Répartition des salaires en France (en euros) (*)

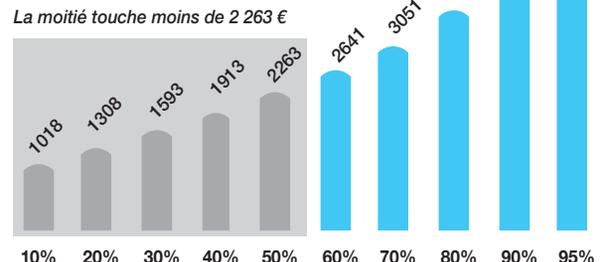
(*) Salaires nets mensuels pour des temps complets dans le secteur privé (source : INSEE, données 2006)



Lecture : la valeur affichée indique le niveau maximum que reçoit chaque mois le pourcentage de population indiqué sur l'axe horizontal. Par exemple, 20 % ont un salaire inférieur à 1 185 €.

Graphique 2. Les revenus des ménages (en euros) (*)

(*) Revenus mensuels des ménages, quelle que soit leur composition, après impôts et prestations sociales (source : INSEE, données mensuelles 2006).



Lecture : la valeur affichée indique le niveau maximum que reçoit chaque mois le pourcentage de population indiqué sur l'axe horizontal. Par exemple, 20 % des ménages ont un revenu inférieur à 1 308 €.

Certains ménages disposent d'actifs dont ils tirent rémunération, les revenus du patrimoine : loyers perçus par les propriétaires qui louent des biens immobiliers, dividendes et intérêts reçus par les détenteurs d'actions ou d'obligations, etc. Enfin, les retraités, les chômeurs et les plus démunis perçoivent des revenus issus du système d'assurances sociales ou de solidarité.

Afin de prendre en compte l'ensemble des revenus, l'INSEE utilise les déclarations d'impôt sur le revenu. Pour mesurer « le revenu disponible », c'est-à-dire l'argent dont dispose effectivement chaque ménage dans son porte-monnaie pour épargner et consommer, l'institut ajoute aux revenus déclarés les prestations sociales non-imposables (comme les allocations familiales et logement) et en retire les principaux prélèvements directs (l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée et la contribution à la réduction de la dette sociale). Sur ces bases, les 10 % des ménages les plus pauvres ont moins de 1 018 euros, les 10 % les plus riches au minimum 4 690 euros. Le revenu médian, celui par rapport auquel la moitié des ménages a moins et l'autre moitié plus, s'élève à 2 260 euros. En haut de l'échelle, 5 % des ménages touchent plus de 5 964 euros (graphique 2).

Ces inégalités de revenus conduisent à une distribution très inégale de la richesse nationale. Le dixième le plus riche en reçoit un quart (après impôts et prestations sociales), davantage que les 40 % du bas de l'échelle réunis. Le dixième le plus démuné reçoit 3,6 % de la masse globale des revenus.

Les revenus selon le type de ménage

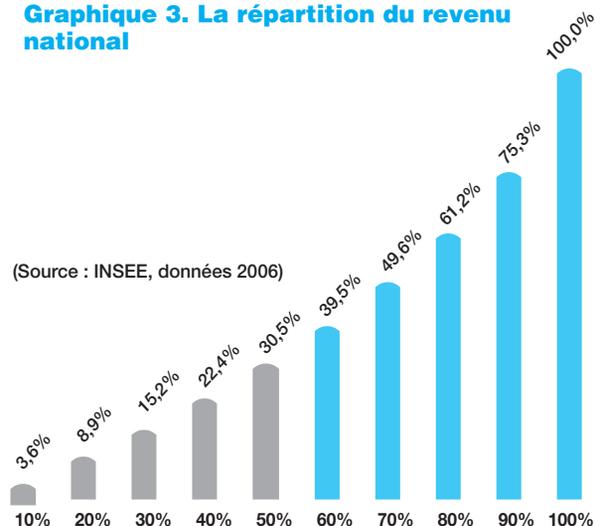
Inclure toutes les ressources et en déduire les impôts ne suffit pas pour évaluer le véritable niveau de vie. Il s'agit en effet de revenus par ménage, dont la composition est très variable. On ne mène pas le même train de vie

quand on dispose de 1 500 euros mensuels pour soi, ou quand on doit le partager à cinq. La forme des ménages – célibataire, couple sans enfant, famille monoparentale, famille nombreuse, etc. – doit être prise en compte.

Pour cela, l'INSEE ne divise pas le revenu total du ménage par le nombre de personnes qui le constitue. Le fait de vivre à plusieurs permet de dégager des économies d'échelle : nul besoin d'une cuisine et d'une salle de bain par personne... Pour apprécier le revenu disponible pour un individu – le « niveau de vie » –, l'Insee divise le revenu total du ménage par un nombre obtenu en cumulant des « parts », baptisées « unités de consommation ». Le premier adulte compte pour une part entière, le second et toutes les personnes de plus de 14 ans pour 0,5 part et les moins de 14 ans pour 0,3 part. Un couple et deux enfants en bas âge se voient ainsi attribuer 1 + 0,5 (les deux adultes) + 0,6 (les deux enfants) = 2,1 parts.

Graphique 3. La répartition du revenu national

(Source : INSEE, données 2006)



Lecture : les 10 % les moins rémunérés reçoivent 3,6 % du revenu global.

Cette méthode, couramment utilisée, pose deux types de problèmes. Premièrement, elle sous-estime les coûts supportés par les familles monoparentales avec des enfants en bas âge. Deuxièmement, les parts sont *proportionnelles* au revenu. Un enfant de famille aisée coûte plus cher qu'un enfant de famille pauvre. En pratique, c'est vrai, notamment en termes de logement, mais avec une limite. La prise en compte du coût des enfants n'est cependant pas plafonnée par l'Insee, ce qui contribue à minimiser le revenu disponible réel des plus aisés (2).

La plupart des données présentées sur les revenus par type de ménage en France sont issues des calculs par unité de consommation. L'INSEE établit dans un premier temps une distribution des revenus à partir des revenus par unité de consommation, ce qui permet d'obtenir la répartition des niveaux de vie pour un ménage théorique composé d'une personne seule. La distribution des niveaux de vie pour chaque type de ménage est ensuite obtenue en multipliant les seuils de niveau de vie par le nombre de parts. Tous les ménages sont en quelque sorte remis sur le même plan et « reconstitués » théoriquement. Sur ces bases, l'INSEE considère ainsi que font partie des 10 % les moins riches les ménages qui ont un revenu par part de moins de 810 euros, soit 810 euros pour une personne seule (une part), 1 215 euros pour un couple (1,5 part) et 1 700 euros pour un couple avec deux enfants en bas âge (2,1 parts). Sur la même base, le revenu médian est de 1 470 euros pour une personne seule, 2 205 euros pour un couple et 3 087 euros pour une famille avec deux enfants. Appartiennent aux 10 % les plus aisés les célibataires qui disposent d'au moins 2 770 euros, les couples dont le revenu total dépasse 4 150 euros et les familles avec deux enfants au-delà de 5 800 euros. Toutes formes de revenus comprises, après impôts et prestations sociales.

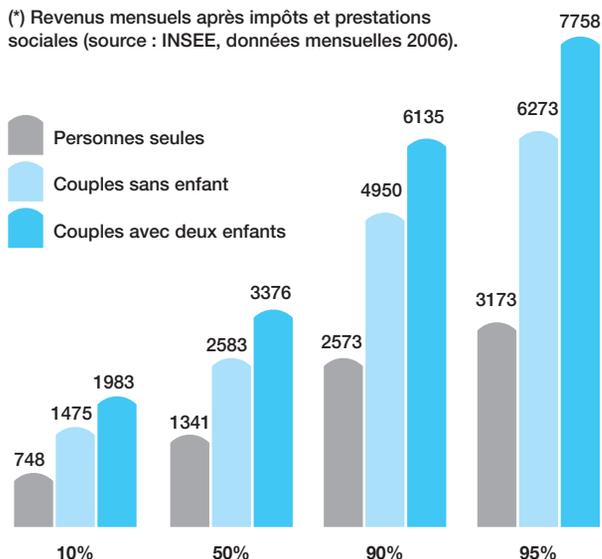
Cela est moins connu, mais l'INSEE collecte aussi – sans les diffuser – les revenus effectivement reçus par chaque forme de ménage et non évalués à partir des unités de consommation. Alors, le revenu disponible médian (voir graphique 4) pour une personne seule est de 1 341 euros, celui des couples sans enfants de 2 583 euros, celui d'un couple avec deux enfants de 3 376 euros. On entre dans la tranche des 10 % les plus aisés à partir de 2 573 euros pour un célibataire, 4 950 euros pour un couple sans enfants et 6 135 euros pour un couple avec deux enfants.

Les limites des données

Les données disponibles ne permettent guère d'aller plus loin. Pourtant, de nombreuses questions persistent. Les personnes qui ne vivent pas dans des ménages « ordinaires », comme ceux qui habitent en maison de retraite, en habitat mobile ou n'ont pas de domicile, ne sont pas prises en considération. Soit 1,5 million de personnes, souvent peu fortunées. Les ressources des indépendants sont mal connues, souvent sous-estimées : d'après les données 2006, les revenus des ménages agriculteurs sur petite exploitation sont supérieurs de 14 % (2 500 euros annuels) aux revenus des agriculteurs de grande exploitation... Enfin, les données

Graphique 4. Les revenus des ménages selon leur composition (en euros) (a)

(*) Revenus mensuels après impôts et prestations sociales (source : INSEE, données mensuelles 2006).



Lecture : la valeur affichée indique le niveau maximum que reçoit chaque mois le pourcentage de population indiqué sur l'axe horizontal. Par exemple, 10 % des couples sans enfant ont des revenus inférieurs à 1 475 €.

nationales restent muettes sur les hauts revenus : l'INSEE ne diffuse pas, pour l'heure (il faudra attendre 2010 ou 2011), d'éléments concernant la distribution des revenus au-delà des 5 % les plus aisés. Or, c'est justement après cette barrière que les revenus progressent le plus.

Par ailleurs, le niveau de vie réel dépend du coût du logement (3). Les accédants à la propriété remboursent des emprunts et se constituent un capital, alors que les locataires versent un loyer à fonds perdus. Les plus privilégiés sont les propriétaires qui ont achevé de rembourser leurs emprunts immobiliers. D'une manière générale, à l'achat comme à la location, des revenus identiques ne donnent pas accès à la même surface selon le lieu d'habitation, ce qui modifie de façon notable les conditions de vie.

Pour le comprendre, prenons l'exemple d'une personne seule. À Paris, un célibataire doit pouvoir trouver un studio d'une vingtaine de mètres carrés pour un peu moins de 600 euros (4), s'il ne vise pas les arrondissements les plus huppés. En gros, pour y accéder, il lui faut un revenu de 1 800 euros, ce qui exclut d'emblée la moitié la moins favorisée. À Poitiers, pour ce loyer et toujours en centre-ville, notre célibataire peut obtenir environ 60 mètres carrés. On peut aussi voir les choses autrement. À Paris, en admettant qu'elle obtienne le logement, une personne dont les revenus atteignent le niveau du premier décile (810 euros) n'aurait plus que 260 euros pour vivre par mois, allocations comprises. À Poitiers, le reste à vivre serait de 535 euros.

(2) Notons que le quotient familial, qui réduit l'impôt sur le revenu en proportion du nombre de personnes que compte le ménage, sur la base également d'un système de « parts », est, quant à lui, plafonné.

(3) Pour aller plus loin sur cette question, voir Driant J.-C. et Jacquot A. (2005), « Loyers imputés et inégalités de niveau de vie », *Économie et statistique*, n° 381-382, Paris, INSEE.

(4) Prix constatés à la mi-juin 2009.

On mesure ici à quel point le coût du logement se répercute sur la perception qu'ont les ménages de leurs revenus. De Paris à Poitiers, un célibataire voit son niveau de vie s'élever de 275 euros mensuels une fois payé son loyer. Pour une famille avec deux enfants qui souhaite vivre dans un logement de 80 mètres carrés, l'écart est de l'ordre de 600 à 700 euros, au minimum. Au-delà de la situation parisienne, assez particulière, on observe partout des écarts significatifs entre les beaux quartiers du centre des grandes villes françaises et leur périphérie. Cette situation se traduit d'une part par un éloignement des couches populaires et moyennes qui n'ont pas accès au logement social et, pour ceux qui souhaitent (et peuvent) rester au cœur des villes, par des surfaces réduites (5).

Graphique 5. Part des revenus des 10 % les mieux rémunérés dans le revenu national



Source : Thomas Piketty (2001), *Les hauts revenus en France au XX^e siècle*, Paris, Grasset. Actualisé avec les données de Camille Landais (www.jourdan.ens.fr/~clandais/)

Comment évoluent les inégalités ?

En matière d'inégalité, le niveau de vie compte au moins autant que la dynamique en cours. Une société inégalitaire mais en marche vers l'égalité peut sembler plus « juste » qu'une société plus égalitaire, dont l'évolution est inverse. Les inégalités de revenu augmentent-elles ou se réduisent-elles ? Les points de vue les plus extrêmes – la diminution ou l'explosion – coexistent en France. Pour une bonne et simple raison : on ne sait tout simplement pas répondre à la question pour les années récentes. L'INSEE a changé deux fois de méthodologie en dix ans (en 2002 et 2005) et ne présente pas de données rétropolées. Seule l'année 1997 a été recalculée sur les bases de la méthodologie actuelle. On ne peut que comparer point par point sans pouvoir lire le film des inégalités... Faute de moyens, d'impulsion politique forte et de demande sociale (des médias notamment), le débat sur la dynamique de la répartition des revenus en France demeure très parcellaire.

Que nous disent, malgré tout, les données qui existent ? Sur une longue période, le travail réalisé par l'économiste Thomas Piketty indique une relative stabilité de la part du décile supérieur (les 10 % les plus riches) dans le revenu total, autour de 33 % depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1998. C'est entre le milieu des années 1930 et la fin de la guerre que ce décile, qui depuis le début du siècle recevait entre 41 % et 46 % de l'ensemble du revenu total, a perdu du terrain. Deux événements sont passés par là : la grande crise des années 1930 et la Seconde Guerre mondiale. Par la suite, les Trente Glorieuses sont plutôt marquées par une hausse des inégalités. La croissance est forte, le chômage faible, mais les catégories aisées profitent davantage de ce dynamisme économique que la moyenne de la population.

Si l'on observe l'évolution au cours des trente dernières années, non plus avec la part du revenu détenu par les plus riches, mais à travers le rapport entre le revenu des 10 % les plus aisés et celui des 10 % les moins riches (le rapport « interdécile »), on remarque une nette diminution des inégalités dans les années 1970. C'est le résultat de la hausse des bas

salaires obtenue à l'époque, mais aussi de l'essor de la protection sociale, avec notamment le développement des allocations logement.

Officiellement, depuis le milieu des années 1990, les inégalités relatives de revenu sont stables. Les seules données réellement comparables incluant les revenus du patrimoine et les prestations sociales portent sur les années 1997 et 2005. Au cours de cette période, les revenus du haut et du bas de l'échelle ont progressé au même rythme, + 16 % après inflation. Le rapport entre la limite inférieure des 5 % les plus riches et la limite supérieure des 10 % les plus démunis a peu évolué : les premiers touchent toujours 4,2 fois plus que les seconds. On ne vit pourtant pas de pourcentages mais avec des euros : 16 % de 1 000 euros représentent une amélioration du niveau de vie très inférieure à 16 % de 10 000 euros... Au cours de la période, les 10 % les moins riches ont gagné 1 350 euros, les 5 % les plus riches 5 450 euros, soit quatre fois plus ! L'écart entre ces catégories de revenu est passé de 26 700 à 30 800 euros. Les plus aisés ont ainsi gagné quasiment l'équivalent de quatre mois de revenu d'un smicard.

Ces données ne renseignent pas sur les plus hauts niveaux de la hiérarchie des revenus. Or, comme l'ont montré les travaux de Camille Landais (voir tableau 1), les 0,01 % des plus hauts salaires ont augmenté de 69 % entre 1998 et 2006, soit un bonus mensuel de 34 000 euros en l'espace de huit ans. À ce niveau, le salaire s'élève à 83 000 euros par mois. C'est là que l'essentiel se joue, et ce phénomène est masqué dans les données officielles. De l'autre côté, en moyenne, les salaires des 90 % les moins bien payés ont crû de 0,9 %, soit 11 euros de plus par mois... La hausse des inégalités de salaire devient beaucoup plus claire.

Nous vivons donc une période d'accroissement net des écarts de revenus. La France n'est pas les États-Unis, les inégalités y demeurent beaucoup plus modérées et rien n'indique que l'on assiste à une explosion généralisée, même si, tout en haut, les années 2000 ont été marquées – jusqu'en 2008 au moins – par de très fortes hausses.

(5) Pour une comparaison plus juste, il faudrait aussi intégrer le coût du transport domicile-travail notamment.

Cette évolution, conséquence de trente ans de maintien d'un niveau élevé de chômage, contraste avec les valeurs de la République.

La connaissance des revenus a progressé ces dernières années, mais l'on reste très loin de disposer des outils à la hauteur de l'enjeu. Dans une société marchande, apprécier avec précision la répartition des ressources monétaires est essentiel. Les lacunes françaises sont importantes, et pourtant elles ne suscitent pas grand débat. Dans notre pays, l'intérêt pour les éléments factuels demeure souvent marginal. Seule une poignée d'experts utilisent ces données. La grande majorité des commentateurs y

gagnent, ceux qui pensent que les inégalités et la pauvreté diminuent, de même que ceux qui estiment qu'elles explosent. La vérité est entre les deux, mais on ne sait pas où exactement... (*)

Louis Maurin,
directeur de l'Observatoire des inégalités,
journaliste au magazine *Alternatives économiques*

(*) Le début de cet article reprend des éléments publiés dans Louis Maurin, « Les revenus des Français », *Alternatives économiques* n° 279, avril 2009.

Tableau 1. Évolution des hauts salaires en France entre 1998 et 2006

	Salaire mensuel en 2006	Évolution 1998-2006 (%)	Évolution 1998-2006 (€/mois)
0,01 % les mieux payés	83 410	68,9	34 026
0,1 % les mieux payés	28 661	35,8	7 556
1 % les mieux payés	10 844	18,3	1 677
5 % les mieux payés	5 831	10,6	559
10 % les mieux payés	4 477	8,2	339
90 % les moins bien payés	1 254	0,9	11

Source : Camille Landais (2008), «Top Incomes in France : Booming Inequalities», École d'économie de Paris, juin.

Tableau 3. Évolution des inégalités de niveau de vie entre 1997 et 2005

	1997	2005	Gain	Variation en %
10 % touchent moins de	8 230	9 580	1 350	16,4%
50 %	15 240	17 110	1 870	12,3%
90 %	28 520	31 830	3 310	11,6%
95 % (a)	34 920	40 370	5 450	15,6%
Rapport entre les 5 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres	4,24	4,21		
Écart entre les 5 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres	26 690	30 790		

(a) Ou 5 % touchent plus de...

Revenus annuels en euros 2005 et en %, pour une personne seule, après impôts et prestations sociales

Source : INSEE.

Inégalités économiques, inégalités sociales
Cahiers français n° 351

Les inégalités en France : une réalité multiforme

33

Tableau 2. Les inégalités de revenu en France entre 1996 et 2006

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002 (a) Nouvelle série	2003	2004	2005	2005 (a) Nouvelle série	2006
<i>Décile ou centile</i>													
1 ^{er} décile (D1)	7 990	8 000	8 340	8 610	8 730	8 990	9 190	9 290	9 320	9 360	9 460	9 560	9 720
2 ^e décile (D2)	9 990	9 980	10 260	10 510	10 700	10 970	11 260	11 390	11 390	11 470	11 550	11 900	12 090
3 ^e décile (D3)	11 570	11 550	11 830	12 100	12 360	12 650	12 920	13 030	13 110	13 100	13 280	13 710	13 960
4 ^e décile (D4)	13 020	13 040	13 330	13 640	13 920	14 250	14 570	14 660	14 680	14 710	14 900	15 480	15 760
Médiane (D5)	14 640	14 610	14 890	15 220	15 540	15 890	16 230	16 360	16 360	16 320	16 610	17 300	17 600
6 ^e décile (D6)	16 330	16 380	16 690	17 100	17 420	17 780	18 120	18 290	18 300	18 280	18 510	19 330	19 680
7 ^e décile (D7)	18 460	18 530	18 860	19 270	19 630	20 040	20 380	20 570	20 500	20 570	20 770	21 790	22 240
8 ^e décile (D8)	21 400	21 430	21 850	22 380	22 790	23 260	23 490	23 790	23 700	23 680	23 880	25 390	25 800
9 ^e décile (D9)	26 780	26 760	27 170	27 780	28 550	29 060	29 350	29 810	29 570	29 360	29 850	32 250	33 190
95 ^e centile (P95)	32 460	32 500	32 980	33 990	35 150	35 650	36 190	36 890	36 760	36 490	36 700	40 880	41 870
P95/D1	4,1	4,1	4,0	3,9	4,0	4,0	3,9	4,0	3,9	3,9	3,9	4,3	4,3
D9/D1	3,4	3,3	3,3	3,2	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2	3,1	3,2	3,4	3,4
Écart interdécile P95-D1	24 470	24 500	24 640	25 380	26 420	26 660	27 000	27 600	27 440	27 130	27 240	31 320	32 150
(a) rupture de série.													

Source : INSEE, données en euros de 2006.

Avertissement : les données ne sont pas comparables dans le temps compte tenu des changements de méthodologie.

La pauvreté en France

Selon la définition de la pauvreté utilisée (seuil à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian), la France comptait en 2006 entre 4,2 et 7,9 millions de personnes pauvres. La part de personnes pauvres est comprise entre 7,1 et 13,2 %. Une frange considérable de la population manque de ressources. Il ne s'agit pas (dans la plupart des cas) de dénuement total, comparable à ce que l'on rencontre dans les pays les plus pauvres. Il n'empêche que des millions d'enfants, d'hommes et de femmes vivent à l'écart des normes de la société. Ils n'aspirent pas seulement à manger, mais à avoir un logement décent, à étudier ou à travailler, à se soigner... comme les autres. Cette pauvreté suscite l'indignation dans tous les milieux sociaux, mais elle est souvent déconnectée de la question des inégalités de façon générale.

La pauvreté a baissé des années 1970 au milieu des années 1990, et est ensuite restée relativement stable. On n'assiste pas à une explosion de la misère mais à un arrêt des progrès. En outre, la pauvreté change de visage, en frappant davantage les jeunes, les familles monoparentales, une partie des salariés les plus précaires et les chômeurs mal indemnisés. Ces données sont antérieures à la récession de 2008. On peut malheureusement s'attendre à une progression assez nette depuis l'été 2008, du fait de la très forte hausse du chômage, notamment chez les jeunes qui ne peuvent disposer de minimas sociaux.

L. M.

Tableau. Évolution du taux de pauvreté en France

	Seuil à 50 %	Seuil à 60 %		Seuil à 50 %	Seuil à 60 %
1970	12,0	17,9	1970	5 785	8 649
1975	10,2	16,6	1975	5 194	8 491
1979	8,3	14,2	1979	4 359	7 454
1984	7,7	13,5	1984	4 154	7 235
1990	6,6	13,8	1990	3 751	7 848
1996	7,2	13,5	1996	4 089	7 628
1997	6,9	13,4	1997	3 925	7 611
1998	6,7	12,8	1998	3 806	7 275
1999	6,4	12,3	1999	3 641	7 065
2000	6,5	12,7	2000	3 742	7 328
2001	6,1	12,4	2001	3 557	7 167
2002	5,9	12,0	2002	3 431	6 976
2003	6,3	12,0	2003	3 694	7 015
2004	6,2	11,7	2004	3 635	6 867
2005	6,3	12,1	2005	3 733	7 136
2005 (a)	7,1	13,1	2005 (a)	4 207	7 722
2006	7,1	13,2	2006	4 216	7 862

(a) Ruptures de séries en 2002 et 2005

Source : INSEE - Enquête revenus fiscaux 1996 à 2005.

Qui est pauvre, qui est riche, qui appartient aux classes moyennes ?

Le débat sur les seuils de richesse et de pauvreté est un serpent de mer. Il n'existe aucune réponse objective à la question, tout dépend des critères que l'on se fixe. Prenons l'exemple de la pauvreté. L'été dernier, l'Insee a changé de seuil pour se mettre au diapason européen. Dorénavant, le seuil le plus utilisé équivaut à 60 % du revenu médian. Comme ce dernier s'élève à 1 467 euros, le seuil de pauvreté a été établi à 880 euros. Auparavant, on utilisait la moitié du revenu médian, soit 733 euros. Ce seul changement a fait passer le nombre de pauvres de 4 à 8 millions sans débat, alors que la définition de la pauvreté a été très nettement élargie.

En haut de la distribution, aucune frontière ne détermine la séparation entre les classes moyennes et aisées. Les plus aisés ont tendance à estimer que les « vrais » riches sont ceux qui sont au-dessus d'eux. En 1997, nous avons proposé la barre du double du revenu médian (1), ce qui situerait le seuil de la richesse aux alentours des 2 600 euros pour une personne seule, après impôts et prestations sociales.

D'autres définitions existent. La plus récente a été donnée par un rapport du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) (2). Au bas de l'échelle, le Crédoc distingue les catégories pauvres, constituées du dixième des plus défavorisés, et les catégories modestes, les 20 % justes au-dessus. En haut, il sépare les plus hauts revenus (les 10 % les plus riches) et les couches « aisées » (situées entre les 80 et 90 %). Pour le Crédoc, les « classes moyennes » sont donc constituées (3) des 50 % des ménages situés entre les 30 % les plus démunis et les 20 % les plus aisés, soit entre 1 086 euros et 2 000 euros pour

(1) Maurin L. (1997), « Qui est riche en France ? », *Alternatives économiques*, n° 153, novembre.

(2) Bigot R. (2009) « Les classes moyennes sous pression », *Cahier de recherches*, n° 249, Crédoc, mars.

(3) Si l'on utilise les revenus disponibles par ménage effectivement mesurés par l'Insee et non les évaluations en termes d'unités de consommation.

une personne seule, 2 042 euros et 3 833 euros pour un couple sans enfant, 2 751 euros et 4 778 euros pour un couple avec deux enfants en bas âge.

Le découpage proposé par le CREDOC n'est pas le seul qui existe. Ainsi, dans son rapport « La France en transition » de 2006, le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale parle de « médians », pour les ménages situés entre les 40 % les plus pauvres et les 40 % les plus aisés. Les « riches » sont situés à partir des 10 % les plus aisés. Dans une note de 2003 (4), l'INSEE qualifiait les 30 % les plus démunis de « modestes », comme le CREDOC, mais les catégories moyennes s'étendaient ensuite jusqu'au 1 % le plus riche.

Toute mesure de la richesse ou de la pauvreté est subjective. Rien ne permet donc de trancher entre les différents découpages. Toute une partie du débat public des dix dernières années a consisté à élargir vers le haut la notion de classes moyennes. Rebaptisées ainsi, les couches aisées ont pu profiter des politiques de diminution d'impôts... Pour tenter d'avancer, on peut superposer l'observation des revenus et des catégories socioprofessionnelles. À cette aune,

les limites qui semblent les plus pertinentes sont sans doute celles proposées par le CREDOC, mais elles méritent d'être affinées. Le niveau des catégories populaires dépasse probablement les 30 % du bas de l'échelle : à eux seuls, les ménages ouvriers et employés représentent plus de la moitié de la population active. La frontière entre les couches populaires et moyennes pourrait donc probablement être fixée autour de 40-45 %. En haut, considérer un cinquième de la population comme appartenant aux catégories « supérieures » est probablement surestimé, cela impliquerait d'inclure l'ensemble des cadres supérieurs, dont une partie est beaucoup plus proche des couches moyennes que supérieures. La limite moyens-supérieurs est donc certainement à placer entre les 10 ou 15 % du haut de l'échelle des revenus.

L. M.

(4) « Des ménages modestes aux ménages aisés », *INSEE Première*, août 2003.

Les inégalités de patrimoine

La mesure du patrimoine en France souffre de lacunes encore plus importantes que les revenus. Les données de l'impôt sur la fortune sont peu exploitées et les informations reposent sur l'enquête patrimoine menée par l'Insee tous les six ans environ, dont la dernière date de 2004. Les données présentées sont des patrimoines « bruts » : on ne tient pas compte de l'endettement des ménages. Il n'est pourtant pas équivalent de posséder une maison et d'avoir achevé d'en rembourser les traites ou d'y consacrer un tiers de son revenu tous les mois... Enfin, les données ne tiennent pas compte des œuvres d'art, des bijoux et des biens durables (mobilier, véhicules, etc.). Elles minimisent donc les inégalités.

Les inégalités de patrimoine brut sont beaucoup plus accentuées que celle des revenus, ce qui est logique, car le patrimoine est une somme de revenus accumulés dans le temps (et parfois d'héritages). Patrimoine et revenus vont ensemble : contrairement à l'image d'Épinal, les propriétaires de châteaux sont rarement démunis.

Les données sur la concentration des patrimoines sont édifiantes : 5 % des plus fortunés disposent de plus d'un tiers du patrimoine du pays, 10 % en possèdent 46 % (cf. tableau 2 ci-contre). À l'autre extrémité, un tiers des moins fortunés n'ont tout simplement rien et la moitié dispose de 7 % du patrimoine total... Le patrimoine médian

est inférieur à 100 000 euros, 90 % des ménages ont un patrimoine inférieur à 382 000 euros, et 30 % inférieurs à 15 000 euros. Les écarts sont considérables entre catégories sociales : le patrimoine médian des ouvriers non-qualifiés est inférieur à 10 000 euros, celui des professions libérales à 330 000...

Dans ce domaine, l'évolution est claire : les inégalités se sont accrues de façon considérable à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Le patrimoine moyen des 10 % les plus aisés s'est accru de plus de 200 000 euros, contre 15 euros pour les plus faibles... Toutefois les baisses de prix de l'immobilier et l'effondrement des cours boursiers depuis 2008 ont réduit le niveau des patrimoines les plus élevés.

L. M.

Tableau 1. Évolution du patrimoine moyen, par niveau de patrimoine

	1998	2004	Évolution (en euros)
10 % les plus faibles patrimoines	339	354	15
Entre 10 et 20 %	2 123	2 137	14
Entre 20 et 30 %	7 769	8 357	588
Entre 30 et 40 %	24 922	30 843	5 921
Entre 40 et 50 %	56 768	76 835	20 067
Entre 50 et 60 %	83 229	116 801	33 572
Entre 60 et 70 %	110 500	155 295	44 795
Entre 70 et 80 %	145 857	204 937	59 080
Entre 80 et 90 %	211 276	298 051	86 775
Plus de 90 %	552 657	755 406	202 748

Lecture : En 2004, les 10 % d'individus aux patrimoines les moins élevés détiennent un patrimoine moyen de 354 euros.

Source : INSEE, *enquêtes patrimoine*.

Tableau 2. La répartition des patrimoines en France

Part du patrimoine total possédé par les ménages au seuil indiqué (en %)	
5 % des patrimoines les plus faibles possèdent au plus	0
10 %...	0
15%...	0,06
20%...	0,15
25%...	0,3
30%...	0,7
35%...	1,3
40%...	2,5
45%...	4,5
50%...	7,2
55%...	10,4
60%...	14,3
65%...	18,7
70%...	23,7
75%...	29,5
80%...	36,1
85%...	44,2
90%...	54,2
95%...	68,0 %

Source : INSEE, *données 2004*.